

Plafond variable en fonction du taux d'emploi de l'entreprise.

Taux d'emploi < 3 % : Montant déductible plafonné à **50%** du montant de la contribution brute avant déduction

Taux d'emploi ≥ 3 % : Montant déductible plafonné à **75%** du montant de la contribution brute avant déduction

Déduction du montant de la contribution due par un taux unique de 30% applicable sur le coût de la main d'œuvre

Barème 2020 de la contribution	
Effectif entreprise	Coefficient
De 20 à 249 salariés	400
De 250 à 749 salariés	500
750 salariés et plus	600

Hypothèse 1 - Taux d'emploi < 3 %

Effectif d'assujettissement de l'entreprise : 220 salariés

Obligation d'emploi : 13 personnes en situation de handicap

Effectif BOETH employé : 5 personnes

Montant de la contribution avant déductions :

Nb d'UB manquantes x coefficient selon effectif x SMIC horaire en vigueur

soit $(13-5) \times (400 \times 10,25€ \text{ *}) = 32\ 800€$

Calcul du Taux d'emploi : $(\text{Effectif BOETH employé} / \text{Effectif d'assujettissement}) \times 100$

soit $(5/220) \times 100 = 2,27\% < 3\%$

Montant à déduire plafonné à **50%** du montant de la contribution due

soit $32\ 800€ \times 50\% = 16\ 400€$

Coût MO avec EA / ESAT : 25 000 €

Montant retenu : $\text{Coût MO} \times \text{taux unique } 30\%$ soit $25\ 000 \times 30\% = 7\ 500€$

Montant de la contribution après déductions :

Montant de la contribution avant déductions – coût MO retenu

soit $32\ 800€ - 7\ 500€ = 25\ 300€$

Coût MO avec EA / ESAT : 70 000 €

Montant retenu $70\ 000 \times 30\% = 21\ 000€ >$ au plafond de 50%

Montant de la contribution après déductions :

Montant de la contribution avant déductions – plafond contribution due

soit $32\ 800€ - 16\ 400€ = 16\ 400€$

Hypothèse 2 - Taux d'emploi ≥ 3 %

Effectif d'assujettissement de l'entreprise : 220 salariés

Obligation d'emploi : 13 personnes en situation de handicap

Effectif BOETH employé : 7 personnes

Montant de la contribution avant déductions :

Nb d'UB manquantes x coefficient selon effectif x SMIC horaire en vigueur

soit $(13-7) \times (400 \times 10,25€ \text{ *}) = 24\ 600€$

Calcul du Taux d'emploi : $(\text{Effectif BOETH employé} / \text{Effectif d'assujettissement}) \times 100$

soit $(7/220) \times 100 = 3,18\% > 3\%$

Montant à déduire plafonné à **75%** du montant de la contribution due

soit $24\ 600€ \times 75\% = 18\ 450€$

Coût MO avec EA / ESAT : 25 000 €

Montant retenu : $\text{Coût MO} \times \text{taux unique } 30\%$ soit $25\ 000 \times 30\% = 7\ 500€$

Montant de la contribution après déductions :

Montant de la contribution avant déductions – coût MO retenu

soit $24\ 600€ - 7\ 500€ = 17\ 100€$

Coût MO avec EA / ESAT : 70 000 €

Montant retenu $70\ 000 \times 30\% = 21\ 000€ >$ au plafond de 75%

Montant de la contribution après déductions :

Montant de la contribution avant déductions – plafond contribution due

soit $24\ 600€ - 18\ 450€ = 6\ 150€$